Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 055-215502899-20261027-DE_046_2026-DE

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 20 octobre 2026

Délibération N° DE_046_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 15/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt octobre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Présents : Sylvie DAILLY, Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie DAILLY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ETAT D'ASSIETTE 2027 ONF

Vu le Code forestier, notamment ses articles L. 212-2, L. 214-5 à L. 214-8, L. 214-11 et L. 243-1 ;
Vu la Charte de la forêt communale, notamment ses articles 14 à 23 ;
Vu le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Vu le programme de martelage des coupes de l'Office national des forêts (ONF) pour l'année 2027, édité le 16 juillet 2026 ;
Considérant la proposition de l'ONF relative aux coupes à inscrire et à leurs modalités de commercialisation ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
1. APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, selon le tableau ci-dessous :

Parcelle	Programme	Nature technique	Surface à désigner	Mise en marché
4 r	2027	Première secondaire	2,69 ha	Bois sur pied – vente simple
6 u	2027	Première secondaire	3,87 ha	Bois sur pied – vente simple
7 u	2027	Première secondaire	3,57 ha	Bois sur pied – vente simple
Total		**3 parcelles**	**10,13 ha**	

2. RETIENT pour ces trois coupes l'orientation de mise en marché proposée par l'ONF : vente simple de bois sur pied.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Marie-Pierre VERDUN
Président de séance

MAIRIE DE LEVONCOURT
MEUSE